

Image not found or type unknown



## annulation d'une promesse de vente

Par **joealigot**, le **18/07/2009** à **18:56**

J'ai signée une promesse de vente pour acheter l'appartement de ma soeur, seulement tout le monde me dit qu'elle me le vend trop cher et après renseignement auprès d'une agence immobiliere la vente dépassait de 30 à 40 000 € le prix de sa valeur actuelle.

J'ai lui ai annoncé que je ne voulais plus acheter et en regardant les annonces j'ai trouver du neuf avec l'avantage du prêt 0 % et une aide du conseil général.

quels sont mes droits pour annuler la promesse de vente dans un cas pareil